

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2017

AVIS DE CONVOCATION  
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Jean-Guy Desrosiers, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, laquelle sera tenue le lundi 28 août 2017, à 17 h, à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

- |          |   |
|----------|---|
| 2017-339 | Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 août 2017   |
| 2017-340 | Contrat – Travaux d'aménagement de l'emprise nord du boulevard Taché Est  |
| 2017-341 | Nomination de l'officier délégué de la Ville de Montmagny au Comité d'admissibilité au transport adapté de Transbelimont inc. |
| ---      |   |
| 2017-342 | Levée de la séance  |

Et j'ai signé à Montmagny, ce vingt-cinquième jour du mois d'août deux mille dix-sept.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate  
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 28 août 2017 devant se tenir à 17 h ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau; le 25 août 2017 à 15 h 43.
- et aux conseillers M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le 25 août 2017 à 15 h 43 de même que par l'envoi d'un courriel.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2017**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 28 août 2017, à 17 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence du maire. La greffière M<sup>e</sup> Sandra Stéphanie Clavet et le directeur général M<sup>e</sup> Félix Michaud sont également présents.

EST ABSENT :

M. Gaston Morin

Seuls les sujets qui apparaissaient à l'avis de convocation ont été discutés lors de la séance extraordinaire.

2017-339

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 28 AOÛT 2017**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 août 2017 tel que présenté.

Adoptée

2017-340

**ADJUDICATION DE CONTRAT À MARTIN MERCIER INC. – TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT DE L'EMPRISE NORD DU BOULEVARD TACHÉ EST**

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour l'exécution des travaux d'aménagement de l'emprise nord du boulevard Taché Est, sur une longueur approximative de 250 mètres à l'est de l'avenue du Bassin Nord (phase III du projet);

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, trois soumissionnaires ont présenté une offre, soit Excavation Marcel Vézina inc., Martin Mercier inc. et Les Entreprises JRMorin inc.;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Martin Mercier inc., le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de l'emprise nord du boulevard Taché Est, sur une longueur approximative de 250 mètres à l'est de l'avenue du Bassin Nord, lesquels comprennent sommairement la construction d'un égout pluvial, de bordures et de trottoirs, des reprises de pavage ainsi que des travaux d'éclairage, au montant de 269 932,56 \$, toutes taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Martin Mercier inc. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-341

**NOMINATION DE L'OFFICIER DÉLÉGUÉ DE LA VILLE DE MONTMAGNY AU COMITÉ D'ADMISSIBILITÉ AU TRANSPORT ADAPTÉ DE TRANSBELIMONT INC.**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, par sa résolution 2015-419, a mandaté Monsieur Raymond Noël comme officier délégué au comité d'admissibilité au transport adapté de Transbelimont inc., conformément à la politique d'admissibilité au transport adapté du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET);

CONSIDÉRANT que Monsieur Noël a informé la Ville de Montmagny qu'il ne compléterait pas son mandat venant à échéance le 31 décembre 2017;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De mandater Madame Gaétane Bélanger comme officier délégué de la Ville de Montmagny (organisme mandataire) au comité d'admissibilité au transport adapté de Transbelimont inc., en lieu et place de Monsieur Raymond Noël, et ce, à compter de la présente résolution jusqu'au 31 décembre 2019.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Transbelimont inc., à Madame Gaétane Bélanger, au MTMDET et à l'adjointe à la maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

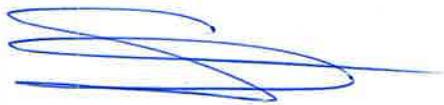
Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 28 août 2017 à 17 h 15.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017.



MAIRE

---